ABC AUTOMOTIVE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 30 489,80 €
SIEGE SOCIAL : 400 CHEMIN DE TAMAGNON
83260 LA CRAU
RCS TOULON 328 946 553

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le dix-sept mars,
A 10 heures,

Monsieur Jean-Louis HUBEAU agissant en qualité d'associé unique et président de la société ABC AUTOMOTIVE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de 400 Chemin de Tamagnon - 83260 LA CRAU au 220 Chemin du Camp de Sarlier - Les Plateaux de l'Alta Bat A - CS 51067 - 13788 AUBAGNE CEDEX, à compter du 17 mars 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 220 Chemin du Camp de Sarlier - Les Plateaux de l'Alta Bat A - CS 51067 - 13788 AUBAGNE CEDEX "

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique,
Monsieur Jean-Louis HUBEAU

Jean-Louis HUBEAU

Certified by yousign